



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 20 juin 2023

OBJET :

DE-CCAS-23-06-1-2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt juin à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 15 juin 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION, M. MORAINÉ, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à M. MORAINÉ), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à Mme JOURION), Mme MARTIN (pouvoir à Mme BRÉON), Mme POLLARD (pouvoir à Mme TOP).

Excusés : Mme ETIENNE, Mme LIBERT-ALBANÉL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu les articles L2312-1 et L2312-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la préparation et au vote du budget ;

Vu le budget primitif du CCAS 2022 ;

Vu le budget supplémentaire et la décision modificative N°1 du CCAS 2022 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2022 du CCAS fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent de fonctionnement de 8 658,49 € ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le compte administratif 2022.

ARTICLE II : Affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget du CCAS qui s'élève pour l'exercice 2022 à 8 658,49 €, au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé